



Municipalité
Saint-Gabriel-de-Rimouski

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**PROVINCE DE
QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2018

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 248, rue Principale, aux heures d'ouverture.

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2018, la date limite du premier versement sera le 15 mars 2018.

Donné à Saint-Gabriel, ce 25^e jour du mois de janvier 2018.

Martin Normand
Directeur général